
Identité de l'enfant / adulte

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Identité du tuteur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail (Lisible) :

Téléphone du référent :

Catégorie	Horaires*	Forfait	Tarif	Choix	
4-6 ans	Mercredi	10h - 11h	Annuel	280€	X
			Annuel + Pass illimité	340€	X
	Mercredi	11h - 12h	Annuel	280€	X
			Annuel + Pass illimité	340€	X
	Samedi	10h - 11h	Annuel	280€	X
			Annuel + Pass illimité	340€	X
	Samedi	11h-12h	Annuel	280€	X
			Annuel + Pass illimité	340€	X
	Dimanche	10h - 11h	Annuel	280€	X
			Annuel + Pass illimité	340€	X
7 - 10 ans	Mercredi	10h - 11h	Annuel	350€	X
			Annuel + Pass illimité	430€	X
	Mercredi	11h-12h	Annuel	350€	X
			Annuel + Pass illimité	430€	X
	Mercredi	14h - 15h	Annuel	350€	X
			Annuel + Pass illimité	430€	X
	Samedi	10h - 11h*	Annuel	350€	X
			Annuel + Pass illimité	430€	X
	Samedi	11h-12h*	Annuel	350€	X
			Annuel + Pass illimité	430€	X
11 - 15 ans	Mercredi	16h30 - 18h	Annuel	390€	X
			Annuel + Pass illimité	470€	X

	Jeudi	18h-19h30	Annuel	390€	X
			Annuel+Pass	470 €	X
11 - 15 ans	Lundi	18h - 19h30	Annuel	390€	X
			Annuel + Pass illimité	470€	X
Adultes	Lundi	19h30 - 21h	Annuel	420€	X
			Annuel + Pass illimité	500€	X
	Jeudi	19h30-21h	Annuel	420 €	X
			Annuel + Pass illimité	500€	X

Espace "The Roof"

Notes et informations complémentaires

Date de retour dossier :

Justificatifs à fournir :

- Certificat médical de moins de 3 ans, de non contre indication à la pratique de l'escalade.
- Attestation de responsabilité civile de l'année concernée.

Veillez lire attentivement les paragraphes suivants :

- Vous attestez avoir vérifié auprès de votre médecin qu'il n'y a aucune contre indication pour votre enfant (ou pour vous) à pratiquer l'escalade, certificat médical à l'appui.
- Vous attestez avoir vérifié auprès de votre assureur que votre enfant/que vous êtes bien couvert pour la pratique de l'escalade. Pour souscrire une assurance complémentaire, demandez plus d'informations au moment de l'inscription (article 38 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984).
- La licence n'est pas obligatoire. Si vous souhaitez adhérer à la FFME, demandez des renseignements à l'accueil de la salle.
- Vous devez arriver ou votre enfant doit être amené et récupéré à l'heure du cours. Nous déclinons toute responsabilité en dehors de ces heures de cours

Conditions générales :

- Le premier cours sert toujours de test. Si à l'issue de ce cours l'élève ne devait pas persévérer, les chèques seront rendus sans frais, seul le cours de validation vous sera facturé.
- Il est possible que les créneaux soit supprimés, ou déplacés dès lors que le cours ne compte pas plus de 6 enfants.

* Pour les créneaux du samedis en 7-10 ans, en fonction du calendrier fédéral des compétitions (maximum 4 par ans) les cours pourront être amené à être au Cub MER (cours d'escalade en corde) moyennant une licence ffme temporaire de 5 euros/2 séances.

Règlement :

- Possibilité de régler en 3 fois (uniquement par chèque). Tous les chèques seront remis au moment de l'inscription, débiteur en Octobre, Janvier et Avril.
- Seul le dépôt des règlements permet de valider l'inscription et de réserver la place aux cours.
- En cas d'arrêt ou d'interruption des cours, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Equipement :

- Les chaussons sont fournis . Pour les 4-6 ans, à défaut de chaussons d'escalade de la bonne taille ou adaptés, il sera demandé de se munir d'une paire de ballerines.

Période :

- Les cours d'escalade suivent le planning scolaire. Ils débuteront le lundi 05/10/20 et prendront fin le dimanche 27/06/21.
- Les cours ne sont pas dispensés pendant les vacances scolaires.
- A noter qu'une semaine commence le lundi et se termine le dimanche, nous disposerons donc les cours tous les premier samedis des vacances scolaires.

Accès salle :

- En dehors des cours, l'accès à la salle sera soumis au tarif en vigueur. Huit entrées famille/ami vous sont offertes pour permettre à votre enfant de pratiquer en dehors des cours et/ou de permettre à un(e) ami(e) ou un membre de la famille de partager une séance avec lui. Ces entrées sont valables d'octobre à juin.
- Le supplément "pass illimité" donnera un accès illimité à la salle, y compris en dehors des cours et pendant les vacances scolaires. Ce pass reste actif pendant toute la durée des cours (octobre à juin) et doit être pris au moment de l'inscription.

Autorisation d'hospitalisation :

Je soussigné autorise les responsables à m'hospitaliser / faire hospitaliser mon enfant en cas d'absolue nécessité et donne préalablement mon accord pour toute intervention chirurgicale jugée urgente.

Le ... à
Signature

Droit à l'image :

Je soussigné autorise les responsables à me photographier / mon enfant dans le cadre des activités proposées et à utiliser mon / son image pour la promotion de la structure presse, supports publicitaires, site internet, réseaux sociaux.)

Le ... à ...
Signature